



Circulaire n°5592

du 03/02/2016

WBE - Personnels enseignants

Changements d'affectation zonal ou interzonal dans l'enseignement de Promotion sociale - Fonctions de Recrutement, sélection et de promotion (articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : Promotion sociale secondaire et supérieur

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du 03/02/2016 jusqu'au 29/02/2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 29/02/2016

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Changements d'affectation
Fonction de sélection
Fonction de promotion

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Pour information

- Aux organisations syndicales.

Signataire

Ministre Administration générale de l'Enseignement
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Jacques LEFEBVRE
Directeur général

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les Agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

OBJET : WBE - Personnels enseignants : changements d'affectation zonal ou interzonal dans l'enseignement de Promotion sociale - Fonctions de Recrutement, sélection et de promotion (articles 48, 80 et 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)

La présente circulaire concerne les membres du personnel enseignant nommés à titre définitif dans l'enseignement de Promotion sociale, titulaire d'une fonction de recrutement (article 48), de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), qui souhaitent obtenir dans cette fonction **un changement d'affectation, dans un établissement de la zone ou d'une autre zone.**

Toute information complémentaire relative au changement d'affectation peut être obtenue en consultant la page : <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>

Vous trouverez, en annexe (annexe 1), le formulaire de demande de changement d'affectation. Ce formulaire doit être envoyé, sous pli recommandé, le 29 février 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction de la Carrière Bureau 3E318 - PS 2016 Changement d'affectation sélection/promotion Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES
--

Au formulaire de demande de changement d'affectation doit être joint une annexe 2 complétée. Le membre du personnel cochera les établissements dans lesquels il sollicite son changement d'affectation.

Copie de la demande doit être adressée au(x) président(s) de la/des Commission(s) zonale(s) d'affectation où se situe(nt) le ou les établissement(s) dans le(s)quel(s) il souhaite son changement d'affectation. Les adresses sont précisées à l'annexe 3.

Ci-après, vous trouverez un tableau synthétisant les différentes demandes qui peuvent être effectuées ainsi que les modalités d'envoi de celles-ci :

Fonction de nomination	Zone	Nom du document	Président de la Commission :
Recrutement	Même zone	Annexe 1	Zonale
Recrutement	Autre zone	Annexe 2	Interzonale
Sélection	Même zone	Annexe 3	Zonale
Sélection	Autre zone	Annexe 4	Interzonale
Promotion	Même zone	Annexe 5	Interzonale
Promotion	Autre zone	Annexe 6	Interzonale

J'attire votre attention sur ce que les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l'annexe 4 . De même, l'annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones.

Les candidats et toute autre personne qui souhaitent prendre contact avec la Direction de la carrière au sujet de la présente circulaire sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29.

Une adresse e-mail est également à leur disposition : recrutement.enseignement@cfwb.be

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

WBE - Personnels de l'Enseignement de promotion sociale
ANNEXE 1- Formulaire de demande de changement d'affectation

Je soussigné

NOM, Prénom :

Matricule :

Adresse :

rue: N°

Localité : Code postal

Tel : Portable :

Adresse courriel :

sollicite un changement d'affectation dans le cadre d'une nomination en fonction de¹ :

<input type="checkbox"/>	Recrutement (article 48)
<input type="checkbox"/>	Sélection (article 80)
<input type="checkbox"/>	Promotion (article 94)

Je demande le bénéfice d'un changement d'affectation²

<input type="checkbox"/>	Zonal
<input type="checkbox"/>	Interzonal

Je suis actuellement nommé(e) dans la fonction de :

.....

Dans un volume de charge de périodes.

Je suis actuellement affecté(e) dans l'établissement d'enseignement suivant :

.....
.....
.....

Je demande un changement d'affectation dans la-les zone (s) suivantes :

.....
.....

Nombre minimum de périodes souhaité :

¹ Cocher la case adéquate

² Cocher la/les cases adéquates

WBE- Personnels de l'Enseignement de promotion sociale
ANNEXE 2 - Etablissement(s) de Promotion Sociale vers le(s)quel(s) un changement d'affectation est sollicité

ZONE 1 – Bruxelles

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**
Rue Léon Delacroix 28
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles EVERE - LAEKEN**
Av Constant Permeke 4
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - WOLUWE-ST-PIERRE**
Avenue Orban 73
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**
Rue Gatti de Gamond 95
1180 UCCLE

ZONE 2 – Brabant Wallon

- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles BRAINE-L'ALLEUD**
Rue du Serment 12
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**
Avenue Paul Henricot 1
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

N°ZONE 3 – Huy Waremme

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – WAREMME - SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE, OUFFET**
Rue Gustave Renier 1
4300 WAREMME

N°ZONE 4 - Liège

- 8 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de CHENEE**
Rue de la Station 88
4032 CHENEE
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - BLEGNY**
Rue Julien Ghuysen
4670 BLEGNYsaint
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – ANS, ALLEUR**
Rue Georges Truffaut 37
4432 ALLEUR
- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - GRACE-HOLLOGNE**
Rue Antoine Degive 1
4460 HOLLOGNE-AUX-PIERRES

N°ZONE 5 - Verviers

- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - VERVIERS, PLOMBIERES, LIMBOURG, PEPINSTER**
Avenue Jardin Ecole, 87
4820 DISON

N°ZONE 6 - Namur

- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - NAMUR (CEFOR)**

Boulevard Cauchy 9 10

5000 NAMUR
- 14 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - NAMUR**
Pl de l'École des Cadets 6
5000 NAMUR
- 15 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - DINANT**
Herbuchenne
5500 DINANT

ZONE 7 - Luxembourg

- 16 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ARLON, MUSSON**
Chemin de Weyler 2 Aile 5
6700 ARLON
- 17 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - LIBRAMONT, BERTRIX**
Avenue Herbofin 39
6800 LIBRAMONT
- 18 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MARCHE-EN-FAMENNE**
Av de la Toison d'Or 71
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
- 19 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - VIELSALM, STAVELOT**
Rue des Chasseurs Ardennais. 1
6690 VIELSALM

ZONE 8 – Wallonie Picarde

- 20 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**
Rue Saint-Brice 53
7500 TOURNAI
- 21 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles à PERUWELZ**
Boulevard Léopold III 40
7600 PERUWELZ
- 22 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MOUSCRON, COMINES**
Place de la Justice 1/155
7700 MOUSCRON
- 23 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ATH-FLOBECQ**
Rue Carton, 5
7800 ATH

N°ZONE 9 – Hainaut centre

- 24 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles JEMAPPES-QUIEVRAIN**
Avenue Roi Albert 643
7012 JEMAPPES

- 25 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – FRAMERIES**
Rue du Onze Novembre 2
7080 FRAMERIES
- 26 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles – COLFONTAINE**
Rue Clémenceau 60 62
7340 WASMES
- 27 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Dour**
Rue de Boussu 84
7370 DOUR
- 28 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - MORLANWEZ-MARIEMONT**
Rue Raoul Warocqué 46
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

N°ZONE 10 – Hainaut sud

- 29 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - PHILIPPEVILLE, FLORENNES**
Avenue de Samart 2/2
5600 PHILIPPEVILLE
- 30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - SIVRY-RANCE**
Rue Pauline Hubert 40
6470 RANCE
- 31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles - THUIN -ERQUELINNES**
Drève des Alliés 11
6530 THUIN

Date :

Signature :

WBE – Membres des personnels de l'Enseignement de promotion sociale
 ANNEXE 3 Adresses des Présidents des Commissions zonales et de la Commission interzonale

<p>Monsieur Jacques LEFEBVRE</p> <p>Président de la Commission interzonale d'affectation Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles Bureau 3E302 Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES</p>	
<p>Monsieur Georges CORNETTE</p> <p>Président de la Commission zonale de Bruxelles-Capitale (Zone 1) et Brabant Wallon (Zone 2)</p> <p>Rue de la Station d'Acren 23 7864 DEUX-ACREN</p>	<p>Madame Isabelle HENRY</p> <p>Présidente de la Commission zonale du Hainaut Occidental (zone 8)</p> <p>Rue Cambron 2 7890 LAHAMAIDE</p>
<p>Monsieur Yves ANDRE</p> <p>Président de la Commission zonale de Mons (zone 9)</p> <p>Rue Albert Clerfayt, 7 7030 SAINT-SYMPHORIEN</p>	<p>N.</p> <p>Président de la Commission zonale de Charleroi – Hainaut Sud (zone 10)</p> <p>Direction déconcentrée du Hainaut Boulevard Tirou, 185 6000 CHARLEROI</p>
<p>Madame Martine CLAES</p> <p>Présidente de la Commission zonale de Verviers (Zone 5)</p> <p>Rue des Buissons 81 4000 LIEGE</p>	<p>Monsieur Eric BRASSEUR</p> <p>Président de la Commission zonale de Liège (Zone 4)</p> <p>IEPSFWB de Grâce-Hollogne Rue Antoine Degive, 1 4460 GRACE-HOLLOGNE</p>
<p>Madame Vinciane MOROVICH</p> <p>Présidente de la Commission zonale du Luxembourg (Zone 7)</p> <p>Odrimont, 4 4990 LIERNEUX</p>	<p>Monsieur Benoit LEGAL</p> <p>Président de la Commission zonale de Namur (Zone 6)</p> <p>Rue Arthur Patiny 20A 5150 FLOREFFE</p>

Les différents établissements sont désormais répartis dans 10 zones. La liste ci-dessous énumère les différentes zones, ainsi que les différentes communes qui les composent.

1. La zone de Bruxelles composée des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale : Anderlecht, Auderghem, Berchem-Sainte-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint Pierre.
2. La zone du Brabant Wallon composée des communes suivantes : Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Héléchine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.
3. La zone de Huy Waremme composée des communes suivantes : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincet, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.
4. La zone de Liège composée des communes suivantes : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.
5. La zone de Verviers composée des communes suivantes : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olné, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.
6. La zone de Namur composée des communes suivantes : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Sombreffe, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.
7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.
8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.
9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.
10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquelinnes, Farciennes, Fleurus, Fontaine l'Évêque, Froidchapelle, Gerpinnes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.